

Médiateur culturel vacataire (à partir de septembre 2024)

Vacataires

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : 54 Bd de la Reine, 78000 Versailles

Direction concernée

Direction des Affaires Culturelles

Service concerné

Musée Lambinet

Poste ouvert aux

Vacataires

Vos missions

Missions principales

Hôtel particulier du XVIIIe siècle, le musée Lambinet a été construit pour un entrepreneur des bâtiments de Louis XV, Joseph-Barnabé Porchon. En 1929, la ville de Versailles accepte le legs de Mme Nathalie Lambinet afin d'y installer un musée qui ouvre au public en 1932. Bénéficiant d'un transfert de collections Beaux-arts de la bibliothèque municipale puis enrichi progressivement d'achats, dons et legs, le musée Lambinet constitue un véritable « musée de collectionneurs ».

L'établissement offre à voir une grande diversité d'œuvres de techniques différentes de la Renaissance au milieu du XXe siècle : peintures, sculptures, dessins, gravures, mais aussi meubles et objets d'art. L'art de vivre à Versailles au XVIIIe siècle, l'histoire de la ville de Versailles et particulièrement la Révolution Française sont les axes forts de ce musée bénéficiant de l'appellation "Musée de France" depuis 2004 et rénové en 2022.

MISSIONS : Animer des activités de médiation sur les collections permanentes et des expositions

- Visites commentées
- Visites-ateliers
- Visites-enquêtes

Votre profil

Savoir-faire

- Connaissance en histoire et en histoire de l'art
- Intérêt pour la transmission des savoirs et la pédagogie

Savoir-être

- À l'aise avec tous les types de publics

Conditions d'emploi

Cycle de travail

- Ces missions seront réalisées selon la demande du mardi au dimanche
- 1ères vacances à partir de septembre 2024

Contrainte(s) liée(s) au poste

Disponibilités les samedis et en soirée fortement recommandées

Avantages

Merci d'envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) par email à l'adresse :

emilie.ximenes@versailles.fr

Responsable du Service des publics du musée.